



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DAF
n° xx-xxxx
Affaire suivie par :

Département du contrôle interne
et des systèmes d'information financiers

Catherine DEMEZ
Tél : 01 55 55 17 89
Mél : catherine.demez@education.gouv.fr

Sous-direction de l'expertise statutaire,
de la masse salariale, des emplois
et des rémunérations
Bureau des rémunérations

Jérôme DENIS
Tél : 01 55 55 32 70
Mél : jerome.denis@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Objet : Définition de la nature et des acteurs en charge des points de contrôle du macro-processus
« rémunérations »

Références : Arrêté du 18 décembre 2018 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne
financier applicable aux contrôles interne budgétaire et comptable de l'État.

Le suivi du déploiement du contrôle interne au sein des académies a mis en évidence une hétérogénéité de la formalisation et des pratiques de contrôle. Ce constat est, par ailleurs, partagé par la Cour des comptes dans le cadre des audits conduits ces dernières années auprès de plusieurs académies. La Cour a observé que « certaines vérifications de premier, deuxième ou troisième niveau n'étaient pas réalisées, a fortiori n'étaient pas formalisées et conservées. En outre, il est aussi apparu que la nature du contrôle ainsi que la désignation de la personne qui doit le réaliser (gestionnaire, chef de bureau, etc...) prêtent à discussion ».

Or, l'évaluation du dispositif de contrôle interne se mesure en partie au travers de l'effectivité et des résultats des contrôles de supervision *a posteriori*. Ceux-ci sont indispensables pour s'assurer que les actions de maîtrise des risques mises en œuvre sont utiles pour la sécurisation de l'activité et produisent les effets escomptés. L'évaluation par les contrôles de supervision constitue donc un facteur d'amélioration du dispositif et garantit qu'il est non seulement effectif mais efficace notamment dans un contexte d'allègement des contrôles *a priori*.

Au regard des enjeux liés au macro-processus « rémunérations » pour le MENJS en particulier, le présent document a pour objet de rappeler quelques principes et de préconiser des orientations quant aux conditions d'organisation des différents types de contrôle applicables aux différents échelons et aux acteurs susceptibles de les conduire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour la mise en œuvre de ces actions, essentielles à l'évaluation du dispositif ministériel

**Direction des affaires
financières**

Paris, le 22 FEV. 2022

La directrice des affaires financières

à

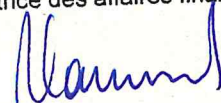
Mesdames et messieurs les secrétaires
généraux d'académies et de vice-rectorats

À l'attention des

Coordonnateurs académiques paye

Référents promoteurs et des référents techniques pour
le contrôle interne comptable

La directrice des affaires financières,


Marine CAMIADE